

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET
LA VOGE-LES-BAINS - Place de la Fête - Revitalisation
VO10A026100

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la commune de La Vôge-les-Bains souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de biens situés Place de la Fête, sur son territoire communal, ainsi que pour réaliser des études et des travaux, en vue de créer une nouvelle desserte, du stationnement et éventuellement un espace « services »,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de La Vôge-les-Bains et la communauté d'agglomération d'Epinal annexée à la présente délibération, portant sur :

- l'acquisition, le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie de 01 ha 08 a 65 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 380 000 € HT,
- la réalisation d'études techniques et de maîtrise d'œuvre pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 150 000 € HT pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la commune de La Vôge-les-Bains,
- la réalisation de travaux pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel défini ultérieurement par voie d'avenant,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de La Vôge-les-Bains et la communauté d'agglomération d'Epinal la convention de projet annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 18 OCT. 2021

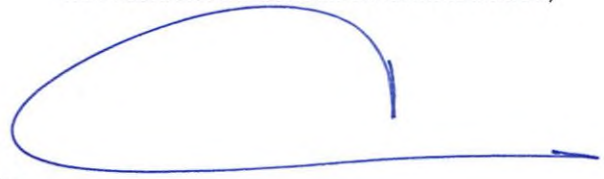
La Préfète de Région,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS